



COMMISSION DU FOOT EDUCATIF

PROCÈS-VERBAL

N°10

Réunion du : Mardi 16 novembre 2021

À : 9h30

Responsable administratif : Florian ARENA

Présents : Mme Sophie CHARRUET, Mrs Michel PELLETIER, Jean-François PLEE, Pierre-Yves BERNIER

Excusé(s) : Florian ARENA, Solène BOUVIER,

Non - Excusé(s) :

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°9 du 26/10/2021 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER

- Courrier de l'ASVG ➔ Réponse faite par rapport à la procédure à suivre. En attente de l'accord du club de l'ASA.
- Mail de l'ASVG ➔ Absence annoncée des équipes de U10-U11 au plateau du 20/11 à Manosque. Pris note.
- Mail de l'ESMD annonçant le retrait d'une équipe U6-U7 ➔ Pris note.
- Mails du Gap FOOT05 et du GJMD confirmant l'inversion de résultat dans la FMI. ➔ Pris note. Score de 7-2 en faveur de l'équipe de Gap Foot 05 1.
- Mail du CA Digne demandant des engagements supplémentaires (1 équipe U11, 2 équipes U9) ➔ Pris note. Des plateaux
- Mail de La Roche Sport engageant 1 équipe U13 pour le Futsal des neiges.
- Mail de Barcelonnette FC engageant 1 équipe U13 supplémentaire pour le Futsal des neiges.
- Mail de l'ASVG annonçant leur indisponibilité pour le plateau Interclub du 20/11 ➔ Pris note.

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

PROGRAMMATION PLATEAUX 2^{ème} PHASE

▪ *Modification*

Afin de préparer la seconde phase des plateaux, et prendre les desideratas d'accueil des clubs, des réunions en visioconférence sont programmées. Elles dureront 1h maximum. Un lien sera envoyé sur les messageries officielles des clubs. Les référents des clubs devront se connecter 15 minutes avant.

- **Plateaux de la catégorie U11 : Vendredi 14 janvier à 18h30.**
- **Plateaux de la catégorie U9 : Vendredi 21 janvier à 18h30**
- **Plateaux de la catégorie U7 : Vendredi 21 janvier à 19h45**
- **Plateau EFF : Fait par la commission Féminisation**



PLATEAU DE NOËL U7

▪ *Modification*

Suite à la forte reprise d'activité de notre partenaire Le Complexe à Manosque, le plateau de Noël U7 se voit contraint d'être modifié. Le club de Manosque est prêt à recevoir sur son installation.

▪ *Projection et mise en place*

Timing :

- 13h : Arrivée des équipes
- 13h20 : Briefing des éducateurs
- 13h45 : Coup d'envoi
- 15h30 : Clôture et Goûter

Engagements : 55 équipes sont prévues.

Contenus : Matches et ateliers. Un programme sera proposé très prochainement. Une communication sera faite par le secrétariat du District.

FUTSAL DES NEIGES

▪ *Programmation*

La commission reste en recherche de gymnases pour la mise en place. La formule en plateau de 4 à 5 équipes en U11 et U13, 5 à 6 équipes en U9 et 12 équipes en U7 restent d'actualités. Les plateaux seront sur des plages horaires de 2h. Les plateaux auront lieu le samedi ou le dimanche en fonction des disponibilités des gymnases.

Un programme sera publié début décembre.

ORGANISATION ET SUIVI DES ACTIVITES

▪ *Critérium U13*

Rencontres du 25/09/21 – Retour CSR

D2 Poule A

Match n°23933693 : ASF Tallard 1 – Ent AS Embrun/St Crépin ES 2

3-0 par forfait au bénéfice de ASF Tallard 1.

D2 Poule C

Match n°23934810 : Ent AS Embrun/St Crépin 1 – Gap Foot 05 4

3-0 par forfait au bénéfice de Gap Foot 05 4



Rencontres du 02/10/21 – Retour CSR

D2 Poule A

Match n°23933697 : Ent AS Embrun/St Crépin ES 2 – Laragne Sports 2
3-0 par forfait au bénéfice de Laragne Sport 2

Rencontres du 23/10/21

D2 Poule C

Match n°23934811 : L'Argentière Sports1 – Entente SCES/OBSC3
Absence feuille jonglage. Transmission CSR pour suite à donner.

D2 Poule F

Match n°23940426 : EPM 3 – GJAB 1
Absence feuille de match et jonglage. Transmission CSR pour suite à donner.

Rencontres du 13/11/21

D1 poule unique

Match n°23940415 : GJMD 1 – Gap Foot 05 1
Absence feuille jonglage. La commission demande cette feuille pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.

D2 Poule A

Match n°23933702 : Ent AS Embrun/St Crépin 2 – Gap Foot 05 3
Absence feuille jonglage. La commission demande cette feuille pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.

D2 Poule A

Match n°23933703 : ASF Tallard 1 – L'Avance FC 1
Absence feuille jonglage. La commission demande cette feuille pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.

D2 Poule A

Match n°23933704 : Laragne Sports 1 – Barcelonnette FC 1
Absence feuille jonglage. La commission demande cette feuille pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.

D2 Poule A

Match n°23933704 : Laragne Sports 1 – Barcelonnette FC 1
Absence feuille jonglage. La commission demande cette feuille pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.

D2 Poule B

Match n°23934789 : La Saulce FC 1 – AFCV 1
Absence feuille jonglage. La commission demande cette feuille pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.

D2 Poule C

Match n°23934820 : Ent AS Embrun/St Crépin ES 1 – L'Avance FC 2
Absence feuille jonglage. La commission demande cette feuille pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.

D2 Poule C

Match n°23934821 : L'Argentière Sports 1 – OBSC 1
Absence feuille jonglage. La commission demande cette feuille pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.

D2 Poule E

Match n°23934834 : GJMD 2 / Ent AS Dauphin/Forcalquier 3
Absence feuille jonglage. La commission demande cette feuille pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.



D2 Poule F

Match n°23940435 : CA Digne 1 – EP Manosque 3

Absence de match et de feuille jonglage. La commission demande ces feuilles pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.

Rappel : les feuilles de jonglages sont à scanner et à retourner au secretariat du district avant le mardi suivant la rencontre.

▪ Festival U13

Tirage du 1^{er} tour

Plateau 1 : au Brusquet – GJAB 1, Gap Foot 05 1, Gap Foot 05 2, SC Vinon 1

Plateau 2 : à Saint Auban – GJMD 1, ASA 1, ASA 2, Barcelonnette FC 1

Plateau 3 : à Manosque - EP Manosque 1, EP Manosque 2, USC Riez 1, Gap Foot 3

Plateau 4 : à Sisteron – Sisteron FC 1, Sisteron FC 2, L'Argentière Sports 1, CA Digne 1

Plateau 5 : à Laragne : Laragne Sports 1, Ent AS Dauphin/Forcalquier1, Ent AS Dauphin/Forcalquier2, AFCV 1

Plateau 6 : à Veynes : US Veynes-Serres, Entente St Crépin/AS Embrun1, Entente St Crépin /AS Embrun2, ASVG 1,

Plateau 7 : à Oraison (Sauvecane) : Oraison Sports 1, Oraison Sports 2, La Saulce FC 1, Tallard ASF 1

Plateau 8 : à Chorges : L'Avance FC 1, L'Avance FC 2, US VIVO 1, OBSC 1

Un plateau féminin est programmé à la même date.

⚽ Plateau 1 : à Gap à 14h - Gap Foot 05 5, EP Manosque 2, Ent OBSC/SCES 3.

Ce plateau est programmé à Aiglun à 15h30 en parallèle des plateaux EFF et match U17F.

▪ U11 – Plateaux

⚽ Plateau à Chabottes – 13/11/21

Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille de défi. La commission demande ces feuilles pour mardi 23 novembre délai de rigueur.

⚽ Plateau à Chorges – 13/11/21

Absence des feuilles de défis (2 plateaux). La commission demande ces feuilles pour mardi 23 novembre délai de rigueur.

Modification des plateaux à la suite d'engagements supplémentaires, les équipes seront ajoutées aux plateaux comme présenté ci-dessous.

⚽ Gap Foot 05 n°5 :

- Journée du 13 novembre à Chabottes pour un plateau de 6 (2x3 avec AFCV 3).
- Journée du 20 novembre : à La Saulce
- Journée du 27 novembre : plateau à La Roche des Arnauds
- Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : à La Roche des Arnauds
- Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à Gap

⚽ Gap Foot 05 n°6 :

- Journée du 20 novembre : à La Saulce (plateau à 5 équipes)
- Journée du 27 novembre : plateau à La Roche des Arnauds (plateau à 5 équipes)



- Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : à Gap
- Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à La Saulce
- ⚽ OBSC 2 :
 - Journée du 13 novembre à Chorges
 - Attention : 2 plateaux sur le même site, l'un de 3 équipes (Avance FC 2, US Veynes-Serres 2, OBSC 2), l'un de 4 équipes (Avance FC 1, US Veynes-Serres 1, OBSC 1, St Crépin 1)**
 - Journée du 20 novembre : Pas de plateau.
 - Journée du 27 novembre : plateau à Embrun (plateau à 5 équipes)
 - Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : à Chorges
 - Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à St Crépin
- ⚽ CA Digne n°2 :
 - Journée du 20 novembre : Pas de plateau
 - Journée du 27 novembre : plateau à Oraison
 - Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : Pas de plateau
 - Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à Oraison

▪ U9 – Plateaux

Rencontres du 13/11/21

- ⚽ Plateau à Embrun – 13/11/21
 - **Absence des feuilles de bilan de plateau et de feuilles de présence. La commission demande ces feuilles pour mardi 23 novembre délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à Laragne – 13/11/21
 - **Absence des feuilles de bilan de plateau et de feuilles de présence. La commission demande ces feuilles pour mardi 23 novembre délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à FC Volonne – 13/11/21
 - **Absence des feuilles de bilan de plateau et de feuilles de présence. La commission demande ces feuilles pour mardi 23 novembre délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à Forcalquier – 13/11/21
 - **Absence des feuilles de bilan de plateau et de feuilles de présence. La commission demande ces feuilles pour mardi 23 novembre délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à Tallard – 13/11/21
 - **Absence des feuilles de bilan de plateau et de feuilles de présence de l'ASF Tallard et Sisteron FC. La commission demande ces feuilles pour mardi 23 novembre délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à Vinon – 13/11/21
 - **Absence des feuilles de présence du club USC Riez. La commission demande ces feuilles pour mardi 23 novembre délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à St Auban – 13/11/21
 - **Absence des feuilles de présence du club ASA. La commission demande ces feuilles pour mardi 23 novembre délai de rigueur.**



▪ **U7 – Plateaux**

- ⚽ Plateau à St Crépin – 13/11/21
 - Absence non annoncée du club de l'AS Embrun. Transmission à la CSR pour suite à donner.
- ⚽ Plateau à La Saulce – 13/11/21
 - Absence des feuilles de bilan de plateaux et des feuilles de présence. La commission demande au club de La Saulce FC ces feuilles pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.
- ⚽ Plateau à Dauphin – 13/11/21
 - Absence de feuille de présence du club ASVG. La commission demande cette feuille pour mardi 23 novembre délai de rigueur.
 - Absence non annoncée de l'USC Riez. Transmission à la CSR pour suite à donner.
- ⚽ Plateau à Les Mées – 13/11/21
 - Absence des feuilles de bilan de plateaux et des feuilles de présence. La commission demande au club de US Les Mées ces feuilles pour le mardi 23 novembre délai de rigueur.

REPORT ET/OU CHANGEMENT D'HORAIRE DE MATCH

▪ **Critérium U13**

Club demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévu	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarques
District	EPM1 – GAP Foot 05 1 n° 23940397	18/09/2021	14h30	11/12/2021	14h30	Accord des 2 clubs
District	La Saulce 1 - Laragne 2 n° 23939818	25/09/2021	14h30	04/12/2021	14h30	Engagement Laragne 2
District	D1 Gap Foot05 1 - Gap Foot 05 2 n°23940416	20/11/2021	14H30	24/11/2021	14h30	3 matchs simultanément
District	CAD 2 – GJMD2 n° 23934825	25/09/2021	14h30	27/11/2021	14h30	Engagement tardif de Digne
District	GJMD 2 – EPM 2 n°23934829	23/10/2021	14h30	24/11/2021	14h30	Match non joué

Prochaine réunion plénière : mardi 23 novembre à 9h30.

Le Responsable administratif

Florian ARENA

Le Secrétaire de Séance

Jean-François PLEE

